

## **AVIS PUBLIC**

## PROMULGATION RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 179-20

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 179-20 intitulé :

Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20e jour du mois de novembre 2024.

Le greffier adjoint,

Me Stéphane Desrochers, avocat